

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025-09-112-DGS

Nomenclature : 8.5

OBJET : OPÉRATION « GRAND JEAN » - CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT DE 16 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32
Pour: 32
Contre : /

L'an deux mille vingt cinq, le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme OGER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à Mme ORDUNA
Mme DUPRE	procuration	à Mme DUFAU
Mme LE GALL	procuration	à Mme LALANNE
M. LORMAND	procuration	à M. GONZALES

ABSENT NON EXCUSÉ

M. LATAILLADE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DOMET

Fait à Tarnos,
le 19 septembre 2025
Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

22/09/2025

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	32

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre d'un programme d'ensemble de 53 logements réalisé par le promoteur Immobilière Sud Atlantique, situé rue Grand Jean à Tarnos, l'Office Public XL Habitat a acquis une partie du terrain pour la construction, en maîtrise d'ouvrage directe, de 16 logements locatifs sociaux.

Le programme dénommé "Grand Jean" prévoit la construction d'un bâtiment en R+2 de 16 logements en collectif dont 8 T2, 6 T3 et 2 T4 répartis en 11 PLUS et 5 PLAI. Les logements bénéficieront d'une place de stationnement en sous-sol et d'une terrasse ou d'un balcon.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention partenariale de financement tripartite avec XL Habitat, la Communauté de Communes du Seignanx définissant les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de cette opération.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29,

Considérant le projet de convention tripartite,

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention partenariale de financement pour la création de 16 logements locatifs sociaux avec la Communauté de Communes du Seignanx et XL Habitat .

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr